



Lundi 3 mars 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord trouvé pour assainir la situation financière du Bosquet

Après plusieurs mois d'intenses négociations, les partenaires financiers ont trouvé une solution pour garantir la viabilité de l'institution d'accueil d'enfants en âge préscolaire du Bosquet à Givisiez.

La situation financière du Bosquet fait depuis plusieurs mois l'objet de discussions et négociations entre le canton, la Banque cantonale (BCF), les communes et l'institution. La solution trouvée par les différentes parties garantit la pérennité de l'institution et la qualité de ses prestations. En outre, elle n'engendrera pas de conséquences sur les places de travail.

Le Bosquet occupe une place centrale dans le canton en matière d'accueil d'enfants en âge préscolaire. Il offre des prestations dans trois secteurs : la crèche (80 places), les secteurs AI et socio-éducatif (28 places). Seul dans son genre sur sol fribourgeois, ce dernier accueille par année une vingtaine d'enfants en âge préscolaire issus de familles confrontées à des difficultés passagères et constitue un maillon essentiel dans la chaîne des structures d'accueil et de placement fribourgeoises. Pour les secteurs AI et socio-éducatif, le Bosquet est reconnu depuis 1991 en qualité d'institution spécialisée par le canton. Concrètement, cela signifie que les déficits de ces deux secteurs sont couverts par une subvention cantonale. Les coûts de la crèche sont supportés par les parents et les communes de domicile de ces derniers.

Un engagement des différents partenaires

Pour garantir le maintien des prestations de l'institution, les partenaires financiers sont parvenus à un accord, qui fera l'objet d'une convention. L'Etat s'est engagé à réduire la dette globale de l'institution d'un montant de CHF 2.5 mio par une avance sur la prise en charge des loyers. De son côté, la BCF a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de cet assainissement. Quant aux communes, elles garantiront le paiement de la totalité du prix coûtant d'une journée de crèche.

Les partenaires financiers se sont engagées sur cinq ans, mais ont posé un certain nombre d'exigences relatives à l'organisation et à la gestion du Bosquet. Des exigences qui mèneront à une répartition plus précise des compétences de gestion (séparation claire entre crèche et secteurs AI et socio-éducatif) et contribueront à une transparence des coûts. Les négociations entreprises ces derniers mois ont débouché sur l'élaboration d'un plan financier détaillé qui assure la viabilité du Bosquet.

Plusieurs démarches ont déjà été entreprises, en particulier le recentrage des activités de l'institution autour de la mission conférée par le canton et l'adaptation des dotations en personnel des divers secteurs d'activités aux exigences de l'Etat. Le Bosquet continuera de disposer du soutien des services concernés de la Direction de la santé et des affaires sociales pour la prise en charge des enfants, en particulier du Service de l'enfance et de la jeunesse et du Service de pédopsychiatrie. Les places de travail des quelque 80 collaboratrices et collaborateurs seront maintenues.

Adaptation des mécanismes de surveillance

Selon le vœu des différentes parties, la collaboration entre le Service de la prévoyance sociale et le Bosquet restera étroite dans le but de garantir ces prochaines années des prestations correspondant aux besoins de la population concernée par les secteurs AI et socio-éducatif. Quant au nombre de places dans la crèche, il sera régulièrement réévalué. Les divers bailleurs de fonds peuvent s'appuyer aujourd'hui sur des outils de surveillance et de contrôle performants qui permettent l'analyse de l'évolution du financement des institutions.

La solution trouvée permettra au Bosquet de poursuivre ses activités dans un climat serein, en se concentrant sur sa mission première, l'accueil d'enfants en âge préscolaire. Un nouveau directeur va reprendre les rênes de l'institution dans le courant du mois de juin.

CONTACTS ET INFORMATIONS

M. H.-J. Herren, secrétaire général DSAS

Tél. 026 305 29 04 (10h00-11h30)

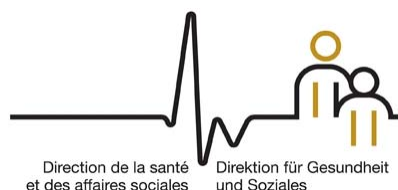
M. A. Michel, Directeur, BCF, tél. 026 350 72 00

M. M. Ramuz, syndic de Givisiez

Tél. 026 347 17 20 (10h00-11h30)

M. S. Thommen, Président-directeur ad intérim du Bosquet

Tél. 079 230 55 17 (13h30-14h30)



Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38 - **Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales** <http://admin.fr.ch/dsas/>